



RECU EN PREFECTURE

Le 09 novembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20221103-D00696610-DE

Publié le : 09/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 novembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 octobre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 14), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 3), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Agnès MARTIN

Étaient absents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Anne BENEDETTO, M. Ludovic FAGAUT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Ludovic FAGAUT à Mme Marie LAMBERT, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 2 incluse)

OBJET : 11 - Contrat de concession de service public - Crématorium de Besançon – Groupe OGF - Année 2021

Délibération n° 2022/006966

Contrat de concession de service public - Crématorium de Besançon – Groupe OGF - Année 2021

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	20/10/2022	Favorable unanime
Commission Consultative des services publics Locaux	07/10/2022	Favorable unanime
Commission de Contrôle Financier	20/10/2022	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon a confié la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon Saint-Claude à la Société OGF, via un contrat de concession de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte-rendu de ses activités au titre de l'année écoulée (2021).

I. Les principales caractéristiques du contrat de concession de service public

Objet : La Collectivité confie au délégataire la gestion et l'exploitation du Crématorium, sis 1 rue du Souvenir Français à Besançon.

Date de signature : 22 juillet 2010, avec date d'effet le 1^{er} août 2010.

Durée : 12 ans, prolongée de 5 ans par l'avenant n° 3, autorisé par le Conseil Municipal du 24 juin 2021 et signé le 27 juillet 2021. Nouvelle échéance du contrat : le 31 juillet 2027.

Caractéristiques générales du contrat : La Collectivité met à disposition du délégataire des biens immobiliers et mobiliers (site du Crématorium de Saint-Claude).

Le délégataire a l'entière responsabilité juridique et financière de l'exploitation du site. Il exploite le service à ses risques et périls. Sa rémunération est constituée par les ressources tirées de l'exploitation du service délégué.

Le délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement des biens dans les conditions prévues au contrat. L'avenant n° 3 a confié au délégataire le remplacement du four suite à son usure prématurée.

Le délégataire a pour missions principales :

- l'ensemble des opérations liées à la crémation, en particulier l'accueil et l'accompagnement des familles, y compris les formalités administratives
- l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leur mandataire
- la gestion des salles
- la gestion, l'entretien, le contrôle et le maintien aux normes des installations techniques.

Délégataire : Société OGF.

II. Activité - Qualité du service

A/ Evolution de la mortalité en France

En 2021, 659 000 personnes sont décédées en France, soit 10 000 de moins qu'en 2020 mais nettement plus qu'en 2019, avant la pandémie. Ainsi le nombre de décès est resté élevé même si la quatrième vague durant l'été 2021 a été beaucoup moins meurtrière que les précédentes compte tenu notamment de la campagne massive de vaccination et de la poursuite des mesures de restrictions sanitaires.

Parallèlement, le nombre de crémations en France évolue régulièrement à la hausse, pour atteindre 257 153 en 2021, soit 40 % du nombre des décès même si l'on observe une légère baisse par rapport à 2020 (- 2 %).

B/ Analyse de l'activité à Besançon

Nombre de crémations hors pièces anatomiques :

année	nombre	évolution
2015	761	
2016	718	- 5,7 %
2017	786	+9,5 %
2018	970	+23,4 %
2019	877	- 9,6 %
2020	1160	+32,3 %
2021	879	- 24,2 %

La répartition en 2021 par types de crémation est la suivante :

- adultes : 835
- enfants : 21
- crémations titre gratuit : 7
- exhumations : 16

La proportion d'adultes hommes est de 58 %, pour 42 % de femmes.

La baisse d'activité observée en 2021 s'explique par la fermeture du crématorium pour travaux pendant près de deux mois et demi (septembre à mi-novembre). En effet, la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 a eu un fort impact sur l'activité du crématorium et a accéléré le vieillissement du four. Ainsi, il a été nécessaire d'installer un nouveau four en urgence et donc de fermer l'équipement durant ces travaux.

Le crématorium de Besançon Saint-Claude accueille des crémations du Département du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. Il est donc peu pertinent de faire un rapprochement avec le nombre de décès sur la seule commune de Besançon.

Rappelons que cinq crématoriums sont en service en Franche-Comté : Avanne-Aveney, Besançon, Lons le Saunier (gérés par OGF) Dole et Héricourt.

C/ Qualité de service

1. Journée Temps de Mémoire

Le Crématorium de Besançon conduit des actions destinées à accompagner le public. La journée « Temps de Mémoire » a pu à nouveau être organisée en 2021. Ce temps a réuni 27 personnes.

2. Enquête de satisfaction

A chaque opération de crémation, une enquête de satisfaction est remise aux familles accompagnée d'une enveloppe pré-affranchie. Par ce processus, le choix est donné aux familles de répondre ou non au questionnaire, qui comprend une grille d'évaluation des prestations et un espace d'appréciation libre.

Une restitution trimestrielle des résultats est assurée par une société indépendante. 18 questionnaires (contre 31 en 2020) ont été retournés et les 5 critères : facilité à trouver le crématorium (signalétique), accueil, informations et réponses aux questions, hommage lors de la remise des cendres, accompagnement au jardin du Souvenir affichent tous un taux de 100 % de satisfaction. Une difficulté reste celle du stationnement lors de cérémonies simultanées entre le crématorium, le cimetière Saint-Claude et le funérarium à proximité.

3. Valorisation des déchets métalliques

Lors d'une crémation, les déchets métalliques ne se consomment pas. Ils sont récupérés et, via une filière adaptée, recyclés. Les recettes ainsi obtenues sont reversées à la Ville de Besançon pour contribuer au financement des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

III. Conditions d'exécution du service

A/ Covid-19 : une année 2021 dans de meilleures conditions

En 2021 comme en 2020, l'activité quotidienne du crématorium a été fortement impactée par les nouvelles vagues de la pandémie. Le crématorium a dû une nouvelle fois s'adapter aux mesures gouvernementales, à la vaccination et à l'évolution des mentalités de chacun, ce qui a permis aux différents acteurs du funéraire de pouvoir anticiper et mieux gérer l'accueil des défunts et des familles.

B/ Biens mis à disposition

La Ville de Besançon met à disposition des biens immobiliers et mobiliers.

Le bâtiment comprend notamment un hall d'accueil, une salle de cérémonie, une salle complémentaire et deux salles d'attente, une salle de remise des cendres. Sur la partie technique, le bâtiment comprend notamment la salle introduction et la salle du four.

C/ Mise en place d'un nouveau four

La crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 a eu un fort impact sur l'activité de l'équipement puisque le four a dû être utilisé de manière beaucoup plus fréquente et sur un rythme inhabituel. Le concessionnaire a alerté la Ville de Besançon sur les conditions dégradées d'exploitation de l'équipement dues à un vieillissement accéléré du four lié à cette suractivité. Deux expertises indépendantes ont été diligentées : elles ont confirmé un important aléa sur la continuité d'exploitation, un risque pour la sécurité du personnel et des usagers, et le rejet de polluants atmosphériques. Elles ont préconisé le remplacement du four dans les meilleurs délais.

C'est pourquoi le Conseil Municipal s'est prononcé le 24 juin 2021 sur la prolongation du contrat de service public et l'installation d'un nouveau four par le délégataire.

Le four a été installé à l'automne 2021.

A cette occasion, divers travaux ont été réalisés :

- Mise en place d'un garde-corps à l'extérieur du bâtiment
- Création d'un nouvel espace de stockage des urnes
- Création d'un espace intégré kitchenette pour le personnel
- Modification de l'alcôve et du système d'introduction
- Mise en place d'une climatisation réversible en partie publique
- Mise en peinture, remplacement de l'éclairage et du pupitre de la salle de cérémonie.

D/ Horaires d'ouverture

Les horaires de crémation ont fait l'objet de modification au cours de l'année 2021 en réponse à l'épidémie de Covid-19 nécessitant l'ajout d'un créneau de crémation à 18 h ainsi que l'ouverture du crématorium le samedi après-midi aux mêmes horaires qu'en semaine.

Le service de crémation est assuré (hors horaires Covid-19) :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 puis 13 h 30 à 18 h
- le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.

Une astreinte téléphonique a été mise en place de 18 h 00 à 22 h 00 en semaine et de 9 h 00 à 20 h 00 le week-end.

E/ Effectifs

Trois personnes, dont la responsable, concourent à la tenue quotidienne du site : opérations de crémation, accueil et informations des familles (y compris accueil téléphonique en dehors des heures d'ouverture du site).

Ces salariés sont régulièrement formés, en particulier sur les aspects techniques et juridiques.

En cas de besoin de renforcement temporaire de l'équipe sur le site de Besançon, OGF peut apporter le soutien de ses équipes locales. Par ailleurs, OGF apporte les ressources juridiques, financières et techniques pour l'ensemble des sites via son siège national.

F/ Tarifs

Les tarifs 2021 ont été votés par délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020.

G/ Habilitations

L'agrément de conformité des installations a été renouvelé en 2021. Il est valable jusqu'au 15 décembre 2026.

IV. Données juridico-financières

Leader des services funéraires en France, le groupe OGF compte 1 100 agences, 591 maisons funéraires et 84 crématoriums (soit la moitié du parc privé français) ainsi que 2 usines de fabrication de cercueils.

Fort d'environ 6 000 collaborateurs, le Groupe a organisé plus de 115 000 obsèques, 83 000 crémations en 2022 et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 600 M€ TTC. Les ratios financiers du Groupe, publiés au niveau national, sont satisfaisants.

Les éléments financiers relatifs à la concession de Besançon ne font pas l'objet d'une comptabilité individualisée. Les données chiffrées transmises portent sur le patrimoine et les éléments significatifs du compte d'exploitation.

A/ Chiffres clés de la concession bisontine

	2021	2020	2019
Nombre de crémations adultes	835 (***)	1 125(**)	833 (*)
Données financières en K€			
Résultat net après impôt théorique	- 23,72	44,28	-66,28
<i>Dont :</i>			
<i>Chiffre d'affaires</i>	382	513	374
<i>Masse salariale+ frais de direction</i>	123	121	123
<i>Entretien et sous-traitance</i>	52	72	74
<i>Frais financiers/emprunt</i>	11	18	25
<i>Amortissements</i>	147	155	149

(*) fermeture pour rebriquetage du four

(**) activité accrue du fait de la fermeture du site d'Avanne-Aveney pour rebriquetage et de la crise sanitaire

(***) activité réduite du fait du remplacement du four (2,5 mois de fermeture pour travaux)

La masse salariale reste stable avec une équipe de 3 personnes.

Les charges indirectes (gestion des ressources humaines, finances, services informatiques, etc..) sont issues d'une péréquation au niveau du groupe OGF et affectées pour leur part à chaque Crématorium.

Les amortissements issus des importants travaux de rénovation du site et d'installation de la ligne de filtration en début de contrat se poursuivent.

Le déficit réalisé en 2021 ne remet pas en cause les conditions d'exécution du service.

B/ Liens juridico-financiers avec la Ville de Besançon en 2021

Le Conseil Municipal a été sollicité en 2021 sur :

- la prolongation du contrat de CSP avec installation d'un nouveau four par le délégataire ;
- le rapport annuel du délégataire 2020 ;
- le vote des tarifs 2021.

Conformément aux dispositions prévues dans le contrat de concession, OGF a versé une redevance d'occupation de 22 000 € à la Ville de Besançon au titre de l'année 2021.

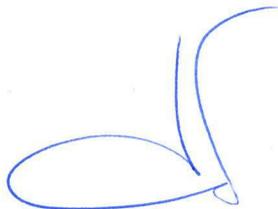
Par ailleurs, la société ORTHOMETALS a versé au titre de la valorisation des déchets métalliques issus des crémations un montant de 15 951,96 € TTC à la Ville de Besançon en 2021 (au titre des années 2020 et 2021).

Conclusion

Les engagements contractuels sont respectés par OGF. La qualité du service et les prestations rendues sont appréciées. Le remplacement en urgence du four a été réalisé dans les délais imposés par l'avenant n° 3.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon en 2021 par la Société OGF, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par la Ville de Besançon à cette société.

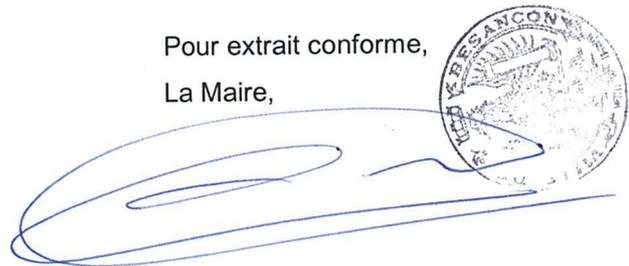
La Secrétaire de séance,



Agnès MARTIN,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

CRÉMINATORIUM

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2021



BESANCON

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	4
1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	4
1.1.1. Objet et étendue de la délégation	4
1.1.2. Autorité délégante	4
1.1.3. Déléataire	4
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants	4
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat	4
1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE	5
1.2.1. Les services fournis	5
1.2.2. Les installations	5
1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant	6
2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER	7
2.1. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT	7
2.1.1. Les règles comptables	7
2.1.2. Compte de résultat	8
2.2. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT	9
2.2.1. Activité et chiffre d'affaires	9
2.2.2. Charges d'exploitation	9
2.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS	15
2.3.1. Etat de variation de patrimoine	15
Le montant des acquisitions d'immobilisation s'élève à 12 186.05 €. De plus la durée des acquisitions des immobilisations a été rallongée à 5 ans.	15
2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué	15
2.3.3. Programme contractuel d'investissements	16
2.3.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année	16
2.3.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise	16
2.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS	16
2.4.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité	16
2.4.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels	17
3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	18
3.1. L'EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE	18
3.2. EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE	20
3.3. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS	21
3.1.1. Evolution du nombre annuel de crémations	21
3.1.2. Évolution mensuelle de nombre de crémations	22
3.1.3. Répartition des crémations par sexe	23
3.4. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE	24
3.2.1. Journée « Portes Ouvertes » et « Temps de Mémoire »	24
3.2.2. Registre d'appréciation du service	24
3.2.3. Elimination des déchets métalliques	25

3.2.4. Protection du Travailleur Isolé (PTI).....	26
4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE.....	27
4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	27
4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE	28
4.2.1. Les horaires d'ouverture.....	28
4.2.2. Les moyens en personnel.....	28
4.3. LE COMPTE RENDU FINANCIER	30
4.3.1. LES TARIFS DES PRESTATIONS DU SERVICE PUBLIC	30
4.3.1. LA REVISION DES TARIFS	30
 ANNEXE 1 : IMMOBILISATIONS	 31

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1.1. Objet et étendue de la délégation**

La délégation porte sur l'exploitation et la gestion du service public de crémation du crématorium de Besançon.

1.1.2. Autorité délégante

Ville de Besançon
2, rue Mégevand
25000 BESANCON

1.1.3. Déléataire

OGF
Société anonyme au capital de 40.904.385 €
RCS Paris B 542 076 799
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris
Habilitation n°18-75-0001

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Alain COTTET
Directeur délégué : M. Frédéric LAURENTY
Directeur de secteur opérationnel : M. Laurent BLANCHARD

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du crématorium de Besançon, a été débuté le 1^{er} août 2010 pour se terminer le 31 juillet 2027.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de concession, le concessionnaire assure les missions suivantes :

- la réception des cercueils,
- l'accueil des familles,
- l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leurs mandataires,
- la vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four,
- la tenue des registres obligatoires,
- la crémation des cercueils,
- le recueil et la pulvérisation des cendres,
- le dépôt temporaire des urnes au crématorium,
- la fourniture des réceptacles simples, nécessaires pour recueillir les cendres suivant les dispositions prévues à l'article R2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le recueil des cendres dans une urne qui sera remise à la famille ou, à la demande de la famille, à son mandataire dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- la mise à disposition d'emplacements sur les « supports de la mémoire » (« Tables de la Mémoire ») pour permettre aux familles d'y apposer des plaques en mémoire aux défunts,
- le dépôt des cendres des restes mortels incinérés,
- la crémation des restes mortels exhumés,
- la crémation des pièces anatomiques d'origine humaine dans le cadre d'une convention avec des établissements de santé. Cette opération se fera dans le cadre des textes en vigueur. Il pourra également proposer des prestations complémentaires dans le cadre de l'objet de la délégation.

1.2.2. Les installations

La Ville met à disposition du Délégué l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers pour l'exécution des missions prévues. Le crématorium comprend ainsi :

- Des locaux ouverts au public avec :
 - Un hall d'accueil de 17,87 m²,
 - Une première salle de cérémonie de 89,00 m²,
 - Une salle complémentaire à la salle de cérémonie de 30,75 m²,
 - Une salle de convivialité,
 - Un bureau,
 - Quatre sanitaires,
 - Une salle de remise des urnes.
- Des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel du crématorium avec :
 - Une salle introduction,
 - Une salle du four,
 - Un local technique,
 - Deux locaux de rangement,
 - Un local poubelle,
 - Un dégagement de service.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

La Ville confie au Délégataire l'exploitation et la gestion du crématorium municipal dans les conditions définies dans le contrat.

Le Délégataire a l'entière responsabilité juridique et financière de l'exploitation du crématorium. A cet effet, la Ville met à sa disposition les biens définis dans l'article 4 du contrat.

Le Délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au chapitre 3 du contrat.

Le Délégataire exploite le service à ses risques et périls. Sa rémunération est constituée par les ressources tirées de l'exploitation du service délégué et de l'ensemble des ouvrages et installations qui le composent.

La Ville conserve le contrôle du service et peut demander à tout moment au Délégataire tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER**2.1. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT****2.1.1. Les règles comptables**

Le crématorium de Besançon n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires, notamment les frais d'administration générale, eau, frais postaux et télécom, ou font l'objet d'une clé de répartition, comme les charges de personnel.

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2021 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.1.2. Compte de résultat

<i>en euros hors taxes</i>	ANNEE 2020	% du CA	ANNEE 2021	% du CA	% évol.
Nombre crémations (dont exhumations)	1 182		890		
Nombre crémations (PAOH gratuites)	0		7		
Nombre de dispersions	3		2		
Nombre de locations de la salle de cérémonie	742		768		
Chiffre d'affaires					
Crémation	503 199	98.06%	370 299	96.97%	-26.41%
Dispersion	164	0.03%	107	0.03%	-35.03%
Jardin du Souvenir		0.00%		0.00%	
Salle de Cérémonie	9 734	1.90%	11 363	2.98%	16.73%
Conservation d'urne	68	0.01%	65	0.02%	-3.69%
Vente de reliquaires PAOH		0.00%		0.00%	
Autres CA	0	0.00%	33	0.01%	
TOTAL RECETTES	513 165	100.0%	381 867	100.0%	-25.6%
Fournitures et consommables	50 809	10%	44 821	12%	-12%
Eau	269	0.05%	124	0.03%	-54.07%
Gaz	36 212	7.06%	31 565	8.27%	-12.83%
Electricité	13 233	2.58%	11 908	3.12%	-10.01%
Fournitures entretien	260	0.05%	0	0.00%	
Fournitures administratives	215	0.04%	772	0.20%	258.58%
Achats Fournitures exploitation	619	0.12%	453	0.12%	-26.84%
Services extérieurs	51 231	10%	30 352	8%	-41%
Autres locations	2 832	0.55%	1 158	0.30%	-59.11%
Equipements opérateurs	829	0.16%	307	0.08%	-62.99%
Entretien Rep. Vetements	86	0.02%	59	0.02%	-31.41%
Entretien des équipement de cremation et filtrati	38 492	7.50%	27 736	7.26%	-27.94%
Contrôles techniques	6 580	1.28%	-1 350	-0.35%	-120.52%
Assurances	2 411	0.47%	2 442	0.64%	1.27%
Autres services extérieurs	86 098	17%	77 782	20%	-10%
Entretien des locaux et espaces	19 863	3.87%	21 315	5.58%	7.31%
Honoraires (CAC,...)	2 000	0.39%	2 000	0.52%	0.00%
frais de siège	41 566	8.10%	32 459	8.50%	-21.91%
Frais postaux et télécoms	669	0.13%	8	0.00%	-98.74%
Redevances	22 000	4.29%	22 000	5.76%	0.00%
Impôts et taxes	8 094	1.58%	4 045	1.06%	-50.02%
Taxe foncière	0	0.00%	0	0.00%	
CFE	2 093	0.41%	2 080	0.54%	-0.62%
CVAE	5 053	0.98%	1 354	0.35%	-73.20%
ORGANIC	821	0.16%	611	0.16%	-25.59%
Autres Impôts & Taxes	127	0.02%	0	0.00%	-100.00%
Charges de personnel	79 217	15.44%	90 984	23.83%	14.86%
Personnel (refactorations)					
Rémunération du personnel	60 681	11.82%	69 093	18.09%	13.86%
Charges sociales	18 536	3.61%	21 892	5.73%	18.10%
Autres charges de gestion	-43	-0.01%	0	0.00%	-100.00%
Perte sur créances clients	0	0.00%	0	0.00%	0.00%
Perte sur écart de règlements	-43	-0.01%	0	0.00%	
Intérêts et charges	18 040	3.52%	10 662	2.79%	-40.90%
Frais financiers	18 040	3.52%	10 662	2.79%	-40.90%
Charges et Produits	0	0.00%	0	0.00%	
Amortissements de caducité					
Charges Exceptionnelles	0	0.00%	0	0.00%	
Produits Exceptionnels	0	0.00%	0	0.00%	
Dotations amort. et prov.	154 517	30.11%	146 946	38.48%	-4.90%
Amortissements	154 517	30.11%	146 946	38.48%	-4.90%
Provisions		0.00%		0.00%	
TOTAL CHARGES	447 963	87.3%	405 592	106.2%	-9.5%
RESULTAT	65 202	12.7%	-23 725	-6.2%	-136.4%
Impôts sur les sociétés	20 878	32.0%	0	27.5%	-100.0%
RESULTAT après IS	44 324	8.6%	-23 725	-6.2%	-153.5%

2.2. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

2.2.1. Activité et chiffre d'affaires

Pour l'année 2021, le chiffre d'affaires des crémations s'élève à 370 298 € pour 890 crémations. En 2020, il s'élevait à 503 199 € pour 1 182 crémations, soit une baisse de 26 %.

La fermeture du crématorium en septembre et octobre pour le remplacement du four explique la baisse du chiffre d'affaire et des charges en 2021.

Les autres produits d'exploitation sont essentiellement représentés par les dispersions de cendres, la location de la salle de cérémonie et la conservation d'urnes et se portent sur 2021 à 11 568 € contre 9 966 € sur N-1.

Le chiffre d'affaires total réalisé ressort donc à 381 866 € sur 2021 contre 513 165 € en 2020, soit une diminution de 26%.

Il se décompose ainsi :

Répartition du CA	2020	2021
CA Crémation		
- Crémation adultes	493 408 €	360 459 €
- Crémation enfants	1 027 €	1 663 €
- Crémations d'un reliquaire	2 846 €	3 440 €
- Crémations de pièce anatomique d'origine humaine	5 918 €	4 736 €
Sous-total CA Crémation	503 199 €	370 298 €
CA Autres produits		
- Dispersion de cendres	164 €	107 €
- Location de la salle	9 734 €	11 363 €
- Conservation d'urnes	68 €	65 €
- Autres CA	0 €	33 €
Sous-total CA Autres produits	9 966 €	11 568 €
CA Total	513 165 €	381 866 €

2.2.2. Charges d'exploitation

2.2.2.1. Fournitures et consommables

Eau

La consommation facturée correspond aux factures du crématorium et s'élève en 2021 à 124 € soit 0,14 € coût par crémation.

En euros HT	2020	2021
Coût d'eau	269	124
Coût unitaire par crémation	0,23	0,14

Gaz

La consommation renseignée correspond aux factures de gaz du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année ressort à 31 565 €, soit 35,19 € coût par crémation contre 30,64 € en 2020.

En euros HT	2020	2021
Coût du gaz	36 212	31 565
Coût unitaire par crémation	30,64	35,19

2021	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21
Gaz KWH	71 210	63 910	53 248	56 846	61 513	58 360

2021	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
Gaz KWH	66 790	17 719	0	32 962	42 116	46 082

Total	2020	2021	Var.VAL	Var.%
Gaz KWH	854 989	570 756	-284 233	-33%

En 2021 le coût du gaz a baissé de 13% par rapport à N-1. Néanmoins le coût unitaire par crémation progresse lui de 15% expliqué par la baisse du nombre de crémation en 2021. En effet, le temps entre deux crémations est plus long et oblige un préchauffage du four plus important.

Électricité

La consommation renseignée correspond aux factures d'électricité et s'élève à **11 908 €** en 2021, soit un coût par crémation de 13.27€.

En euros HT	2020	2021
Coût de l'électricité	13 233	11 908
Coût unitaire par crémation	11,20	13,27

2021	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21
Electricité KWH	5 364	14 840	8 380	11 573	6 819	6 203

2021	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
Electricité KWH	4 708	4 829	4 239	1 676	4 932	15 165

Total	2020	2021	Var.	Var.%
Electricité KWH	102 370	88 728	-13 642	-13%

Fournitures entretien

Le poste est nul sur 2021. Pour mémoire, sur 2020 il se composait exclusivement de l'achat d'une colonne de désinfection pour gel hydroalcoolique pour 260 €.

Fournitures administratives

Les fournitures administratives comprennent essentiellement l'achat de fournitures de bureau, l'entretien et les consommables de l'imprimante, du photocopieur et du fax. Le montant total s'élève à **772 €** contre 215 € en 2020.

La répartition est la suivante :

	2020	2021
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	215	102
Bonbonne à eau (CHATEAU D'EAU)	0	670
TOTAL	215	772

Achats Fournitures exploitation

Ce poste regroupe l'achat de petits outillages, des produits divers d'entretien des équipements d'exploitation et de plaques. Le montant du poste est de **453 €** contre 619 € en 2020.

2.2.2.2. Fournitures et consommables**Autres Locations**

Ce poste correspond à la location de la fontaine à eau ainsi que la location de diffuseur de Parfum. Le montant du poste est de **1 158 €** contre 2 832 € en 2020.

Les coûts se décomposent ainsi :

	2020	2021
Fontaine à eau (ATRIUM)	912	198
Diffuseur de parfum (SENSORYS MP24)	1 920	960
TOTAL	2 832	1 158

Equipement opérateurs crématorium

Ce poste correspond à des achats de vêtements pour le personnel du crématorium. En 2021, le poste s'élève à **307 €** contre 829 € en 2020.

Entretien réparation vêtements

Ce poste correspond à l'entretien des vêtements pour le personnel du crématorium. Le montant est de **59 €** en 2021 contre 86 € en 2020.

Entretien des équipements de crémation

Le montant représente les prestations de maintenance des équipements de crémation, il s'élève à **27 736 €** contre 38 492 € en 2020 et se compose comme suit :

	2020	2021
Maintenance de l'équipement de crémation (ATI)	29 173	21 107
Frais pour pièces de rechange (ATI)	1 188	1 554
Traitement réactifs usagés (ENTREPRISE MODERNE DE TERASSEMENT ET D'AGREGATS)	1 134	0
Maintenance du système d'inspection rayon X (SMITH HEIMANN)	4 235	4 235
RADIO PROTECTION	2762	840
TOTAL	38 492	27 736

La maintenance de l'équipement de crémation est facturée selon un forfait à la crémation. Ce forfait correspond à la configuration avec filtration et sans manipulation de réactif.

Contrôle technique

Ce poste s'élève à – 1 350 € contre 6 580 € en 2020 et correspond aux charges liées au contrôle sur les installations de gaz, les installations des appareils de levage, le contrôle des rejets atmosphériques et autres.

	2020	2021
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	4 470	0
Refacturation des frais de contrôles des rejets suite à un résultat du contrôle non satisfaisant		- 2 280
Vérification des installations de gaz (BUREAU VERITAS)	220	220
Contrôle des appareils de levage (BUREAU VERITAS)	90	180
Contrôle des installations funéraires (FUNERAIRES DE FRANCE)	690	0
Contrôle installation électrique	510	285
Conformité bâtiment	600	20
Contrôle thermographie	0	225
TOTAL	6 580	- 1 350

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **2 442 €** en 2021 contre 2 411 € en 2020 pour le crématorium de Besançon.

2.2.2.3. Autres services extérieurs**Entretien des locaux et espaces verts**

Le montant du poste « Entretien des locaux et espaces verts » s'élève à **21 315 €** contre 19 863 € en 2020.

Ce poste comprend notamment :

	2020	2021
Entretien et nettoyage de locaux (2GM)	12 598	14 134
Entretien des espaces verts (BOILLO)	2 750	3 470
Télésurveillance (FIDUCIAL SECURITE HUM)	1 176	216
Maintenance incendie (EUROFEU)	1 856	1 129
Maintenance CVC (GENIE CLIMATIQUE DE L'EST)	368	930
Divers travaux (réglage de portes, révision compresseurs...)	1 115	1 436
TOTAL	19 683	21 315

Honoraires CAC

Les honoraires du CAC en 2021 s'élève à **2 000 €**, idem en 2020.

Frais de siège

Ces frais qui s'élèvent à **32 459 €** en 2021 contre 41 566 € en 2020 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

Pour 2021, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à 8,5 % des produits d'exploitation comme sur l'exercice précédent. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF et déterminé comme suit :

	Réel 2021
Coûts siège retenus pour calcul (1)	52 547
Chiffre d'affaires total Groupe	617 110
Pourcentage théorique	8.52%
Pourcentage effectivement retenu pour rapports d'activité	8.50%

Frais postaux et télécom

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques utilisées pour le téléphone, le fax et la ligne informatique ainsi que les achats de timbres dans le cadre d'envoi ponctuel. Le montant total s'élève à 8 € en 2021 contre 669 € en 2020.

Depuis 2012, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient compris dans les frais d'administration.

Redevances

En 2021, le montant de la redevance est de 22 000 €, idem en 2020.

Le concessionnaire doit verser, en contrepartie de l'occupation du domaine public, une redevance de 6% du chiffre d'affaires annuel après déduction des charges d'amortissement, (hors appareil de détection), avec un minimum garanti de 22 000 € non indexé

CA 2021	381 866,99
DOTATIONS AMORTISSEMENT 2021	146 945,65
BASE CA POUR REDEVANCE	234 921,34
SEUIL	366 666,67

Minimum redevance qui s'applique

22 000,00

2.2.2.4. Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **4 045 €** en 2021 contre 8 094 € en 2020 et comprennent la Contribution Economique Territoriale (CET), la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et la taxe foncière.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à 2 080 € sur 2021 contre 2 093 € en 2020.
- La CVAE a été calculée en retenant le taux de 0,75% de la valeur ajoutée du crématorium de l'exercice (taux retenu au niveau du groupe OGF) auquel s'est ajouté une taxe additionnelle de 3.46%, et 1% de frais de gestion. Pour 2021, la CVAE se porte ainsi à 1 354 € contre 5 053 € en N-1. La baisse de cette cotisation est principalement liée à la baisse du taux d'imposition passant de 1,50% à 0,75% entre 2020 et 2021.

C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à 611 € en 2021 contre 821 € en 2020.

2.2.2.5. Charges de personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2021 à 90 985 € contre 79 217 € en 2020.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au crématorium en 2021. Une quote-part du salaire du Directeur du secteur opérationnel estimée à 5% et également du responsable de crématorium à hauteur de 34 % de leur temps a été prise en compte pour leur activité d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du crématorium.

EXPLOITATION

	Heures travaillées	Heures payées	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2020	3 137	3 315	42 615	11 186	53 801
2021	3 291	3 663	48 996	13 899	62 896

Hors participation

ENCADREMENT

	Heures travaillées	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2020	653	16 890	7 115	24 004
2021	647	17 688	7 510	25 198

Hors participation

2.2.2.6. Autres charges de gestion courante

Ce poste correspond à la perte/gain sur créance client ou sur écart de règlement. Le poste est nul sur 2021.

2.2.2.7. Intérêts et charges assimilées

Les frais financiers s'élèvent à **10 662 €** contre 18 040 € en 2020.

Les produits financiers sont prévus au contrat et au compte d'exploitation prévisionnel.

2.2.2.8. Dotations aux amortissements et provisions**Dotations aux amortissements**

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **Annexe 1**.

Provisions

Néant

2.2.2.9. Impôts sur les sociétés

Le taux d'imposition sur les sociétés calculé par OGF est de 27,50% pour 2021 (Taux retenu à titre de simplification par le groupe OGF en fonction des variations fiscales 2021).

Il ne s'applique qu'en cas de résultat positif.

2.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS**2.3.1. Etat de variation de patrimoine**

Le montant des acquisitions d'immobilisation s'élève à 12 186.05 €. De plus la durée des acquisitions des immobilisations a été rallongée à 5 ans.

Num Immo.	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nbre mois	Fin amor
01AGC0000001936	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/01/2021	1 753.43	78	01/07/2027
01MCO0000000728	DEFIBRILLATEUR HEARTSINE + COFFRET	01/04/2021	972.62	48	01/04/2025
01AGC0000001975	CHANGEMENT DE VARIATEUR DE VITESSE	01/04/2021	3 550.00	75	01/07/2027
01AGC0000001976	CHANGEMENT DU VENTILATEUR EJECTEUR	01/04/2021	5 910.00	75	01/07/2027

Le tableau des amortissements et des dotations est disponible en Annexe I.

2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué**2.3.2.1. Conformité des installations du crématorium**

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par l'organisme de contrôle Bureau Veritas afin de permettre à l'Agence Régionale de Santé Franche-Comté de délivrer l'attestation de conformité prévue aux articles D2223-99 et suivants du code général des collectivités territoriales. Au vu des rapports techniques émis par Bureau Veritas, l'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium.

Cet agrément a été délivré en 2021 et court pour une durée de 5 années, soit jusqu'au 15 décembre 2026.

2.3.2.2. Travaux d'entretien du crématorium

Les travaux d'entretien des équipements techniques ont été assurés par la société ATI.

Un nouveau four a été installé en septembre et octobre 2021.

Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation du four de crémation.

Il convient également de noter qu'un système de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) a été mis en place fin 2018. Celui-ci permettra de garantir une traçabilité de l'ensemble des dysfonctionnements afin d'identifier les pannes récurrentes et améliorer la disponibilité des équipements.

2.3.3. **Programme contractuel d'investissements**

Il n'est pas prévu de programme contractuel d'investissement.

2.3.4. **Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année**

Les investissements suivants ont été réalisés en 2021 :

- Installation d'un défibrillateur pour un montant de 972.52€ HT
- Remplacement du variateur de vitesse de l'équipement de crémation pour un montant de 3 550€ HT
- Remplacement du ventilateur éjecteur de l'équipement de crémation pour un montant de 5 910€ HT
- Remplacement du four pour un montant de 236 500€HT
- Mise en place d'une climatisation réversible pour un montant de 30 242€ HT
- Transformation du local stockage des urnes pour un montant de 11 600€ HT
- Remplacement du catafalque
- Remplacement du pupitre
- Ajout d'un écran dans le hall d'accueil

A noter : une partie de ces investissements sera prise en compte dans les immobilisations de 2022.

2.3.5. **Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise**

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements présentés précédemment.

Il n'y a pas de biens de reprise.

2.4. **ENGAGEMENTS FINANCIERS**

2.4.1. **Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité**

Il n'y a aucun crédit-bail.

2.4.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

OGF comptabilise ses engagements sociaux : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail.

Le montant de ces engagements est estimé au bilan.

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1. L'EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE

Au 1er janvier 2022, la France compte 67,8 millions d'habitants. La population augmente de 0,3 % en 2021, au même rythme qu'en 2020. En 2021, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, s'établit à + 81 000. En 2016, il avait atteint son niveau le plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et il a continué de baisser depuis lors pour atteindre un point très bas en 2020 du fait de la forte hausse du nombre de décès pendant les deux premières vagues de la pandémie de Covid-19.

En 2021, 738 000 bébés sont nés en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2021, soit 3000 naissances de plus qu'en 2020 (+ 0,4 %)). Cette remontée met ainsi fin à la baisse observée chaque année entre 2015 et 2020.

Le nombre de décès reste élevé en 2021 à cause de la pandémie et du vieillissement de la population

En 2021, 657 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2021) ; c'est 12 000 de moins qu'en 2020 (- 1,8 %), mais nettement plus qu'en 2019, avant la pandémie (+ 44 000, soit + 7,1 %). La hausse de 2019 à 2021 peut se décomposer, sur la base de ces données provisoires, de la manière suivante : + 23 000 dus au vieillissement et à la hausse de la population, - 14 000 dus à la baisse attendue des quotients de mortalité entre 2019 et 2021 et + 35 000 d'écart entre les décès attendus et observés.

En effet, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). Mais l'augmentation en 2020 a été sans commune mesure du fait de la forte mortalité lors des deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19 : 47 000 décès de plus en 2020 que le nombre attendu si les risques de décéder par âge avaient continué à baisser au même rythme qu'entre 2010 et 2019. En 2021, le nombre de décès est resté élevé au premier semestre (+ 7,7 % toutes causes confondues par rapport au premier semestre 2019). La troisième vague épidémique de début janvier à fin mai 2021 a entraîné 18 000 décès de plus qu'attendus si les quotients de mortalité avaient baissé de 2019 à 2021 au même rythme que sur la période 2010-2019. La quatrième vague durant l'été 2021 a été beaucoup moins meurtrière en France métropolitaine compte tenu de la campagne massive de vaccination et de la poursuite de mesures de restrictions sanitaires. Elle a davantage touché les Antilles et la Guyane où la campagne de vaccination a rencontré plus de réticence. En fin d'année 2021, une cinquième vague touche la France, dont ni l'ampleur ni la durée ne sont connues au moment de la préparation de ce bilan.

Bien qu'en hausse, l'espérance de vie ne retrouve pas en 2021 son niveau d'avant la pandémie

En 2021, l'espérance de vie à la naissance est de 85,4 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les femmes gagnent 0,3 an d'espérance de vie par rapport à 2020 et les hommes 0,2 an. Du fait de la forte baisse en 2020 (- 0,5 an pour les femmes, - 0,6 an pour les hommes), l'espérance de vie ne retrouve cependant pas son niveau d'avant la pandémie (85,6 ans pour les femmes en 2019 et 79,7 ans pour les hommes).

Bien qu'en recul, l'espérance de vie des femmes en France en 2020 était la plus élevée de l'Union européenne (UE), à égalité avec l'Espagne ; pour les hommes, la France est en position moyenne au sein de l'UE, et reste derrière l'Italie (80,1 ans) et l'Espagne (79,7 ans), pourtant fortement touchées par la pandémie.

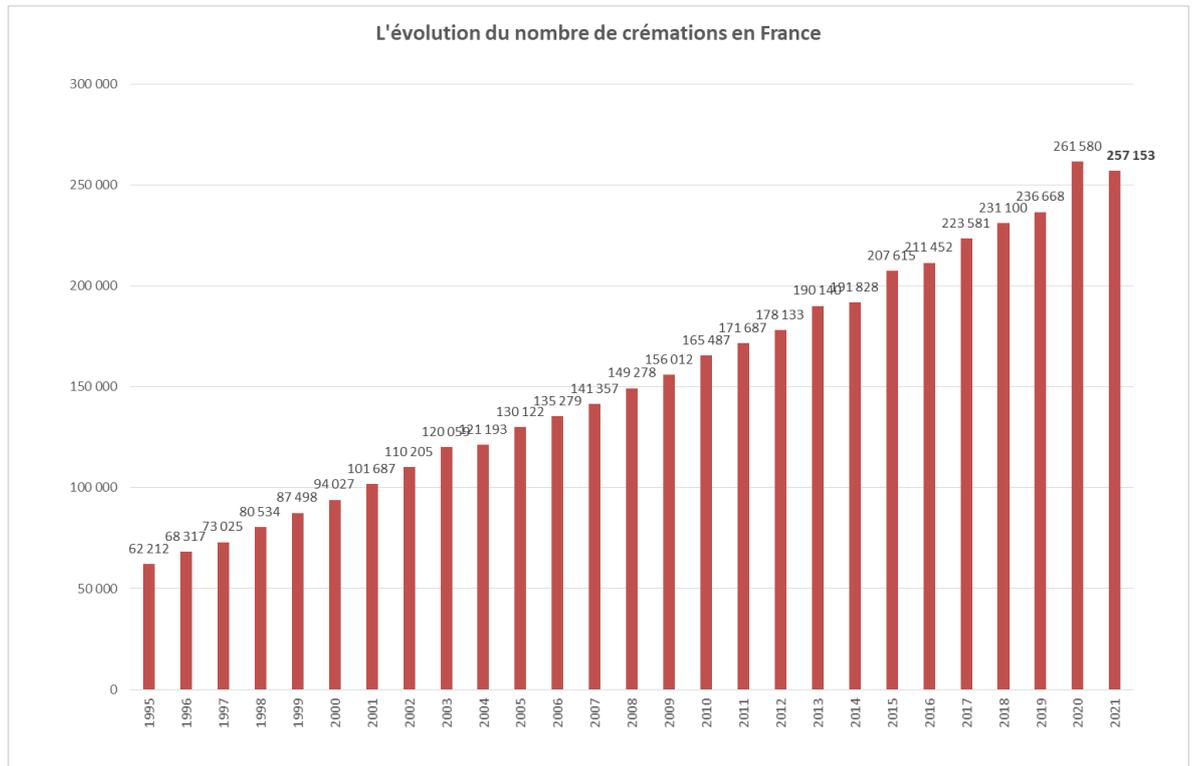
La population continue de vieillir avec l'avancée en âge des baby-boomers

Au 1er janvier 2022, 21,0 % des personnes en France ont 65 ans ou plus et 9,8 % ont 75 ans ou plus. La hausse de la part des 75 ans ou plus dans la population s'accroît en 2022 avec l'arrivée de la première génération du baby-boom dans cette tranche d'âge. La part des 65 ans ou plus augmente depuis plus de 30 ans et le vieillissement de la population s'accroît depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des premières générations nombreuses nées après-guerre. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus augmente dans tous les pays de l'UE. En 2020, elles représentent 20,6 % de la population de l'UE, contre 20,2 % en 2019. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce et au Portugal, alors qu'elle n'est que de 14,4 % en Irlande.

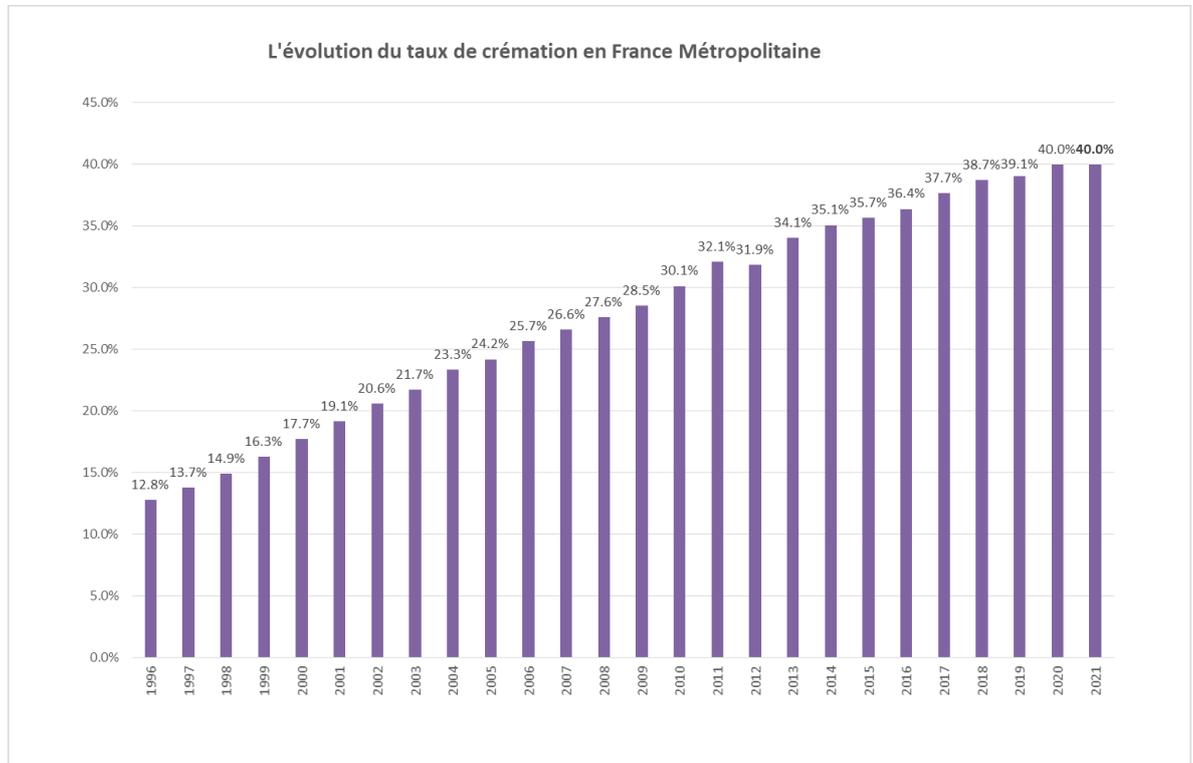
Source : INSEE

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6024136?sommaire=6036447#titre-bloc-17>

3.2. EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE



Y compris principauté de Monaco



Y compris principauté de Monaco

3.3. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

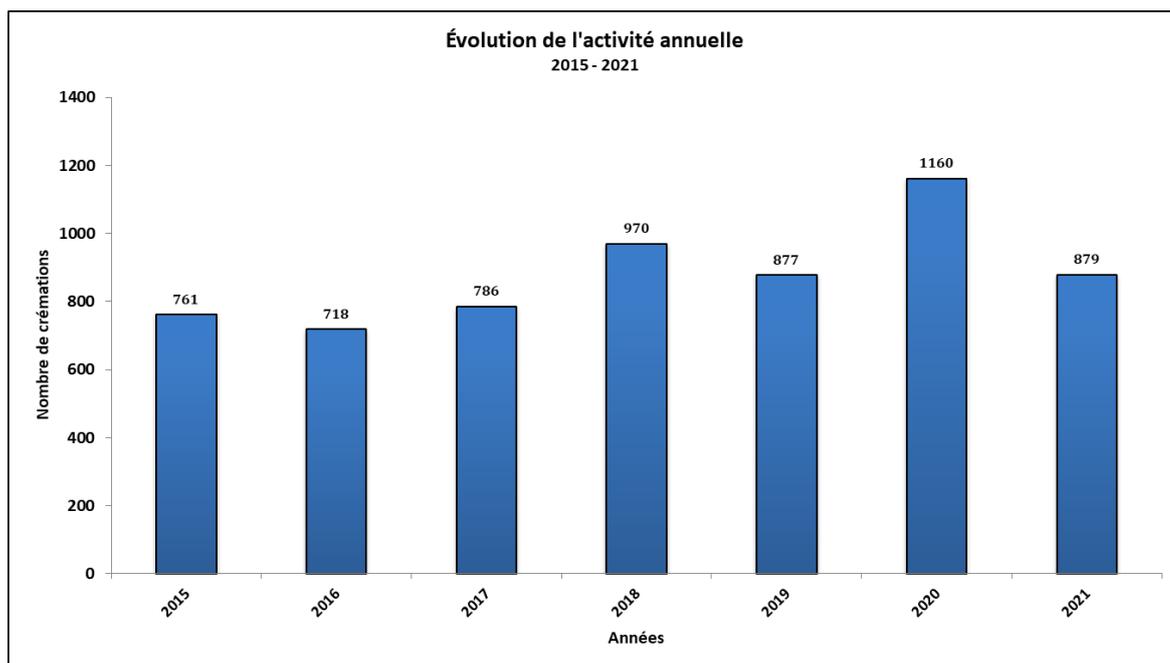
L'exploitation du système de réservation et de planification EPOC a été déployée au crématorium depuis 2018. Celui-ci permet une analyse détaillée des crémations et sert de base à l'élaboration de statistiques.

3.1.1. Evolution du nombre annuel de crémations

Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année 2021 est de 879 (hors pièces anatomiques). A noter : la fermeture du crématorium en septembre et octobre pour le remplacement du four.

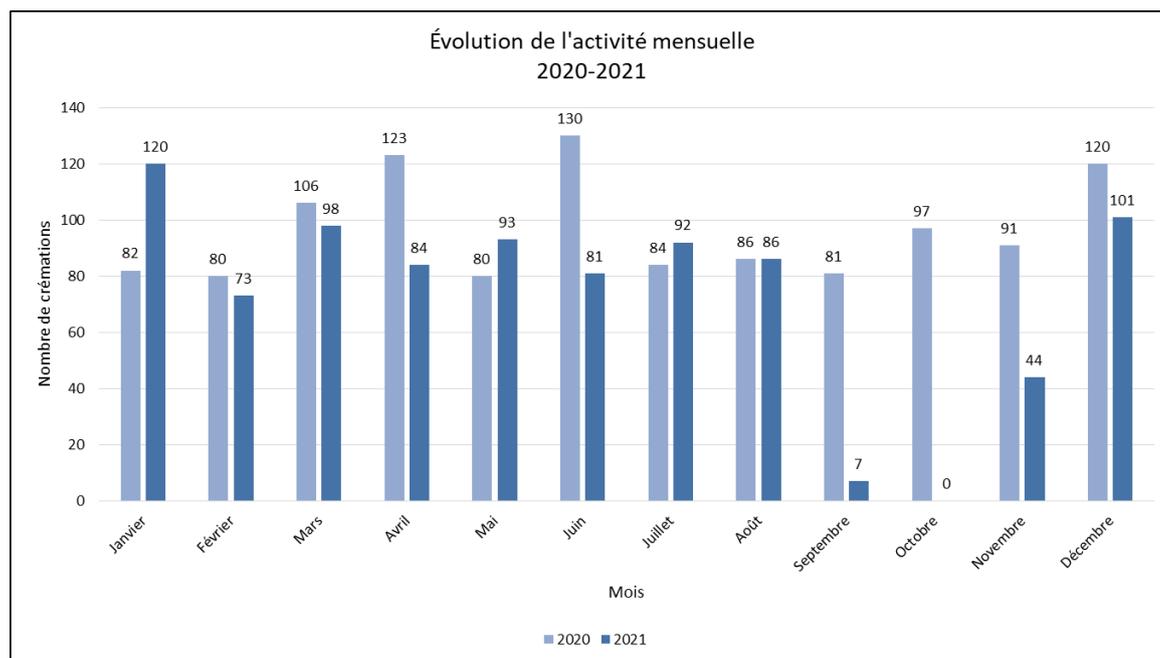
Activité annuelle (Hors pièces anatomiques)		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2015	761	-
2016	718	-5.7%
2017	786	9.5%
2018	970	23.4%
2019	877	-9.6%
2020	1160	32.3%
2021	879	-24.2%

Répartition par types de crémation		
Prestations	2020	2021
Adultes	1125	835
Crémation à titre gratuit	12	7
Enfants	11	21
<i>Sous-total</i>	1148	863
Exhumations	12	16
<i>Sous-total</i>	1160	879
Pièces anatomiques	22	18
TOTAL	1182	897



3.1.2. Évolution mensuelle de nombre de crémations

Activité mensuelle (Hors pièces anatomiques)						
Mois	2019		2020		2021	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	90	90	82	82	120	82
Février	83	173	80	162	73	155
Mars	81	254	106	268	98	253
Avril	66	320	123	391	84	337
Mai	62	382	80	471	93	430
Juin	18	400	130	601	81	511
Juillet	88	488	84	685	92	603
Août	75	563	86	771	86	689
Septembre	80	643	81	852	7	696
Octobre	82	725	97	949	0	696
Novembre	79	804	91	1040	44	740
Décembre	73	877	120	1160	101	841
TOTAL	877		1160		879	



3.1.3. Répartition des crémations par sexe

Répartition de l'activité par sexe				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	67	51	1	0
Février	36	34	3	0
Mars	45	49	3	0
Avril	47	37	0	0
Mai	57	31	5	0
Juin	50	28	3	0
Juillet	52	25	2	13
Août	49	31	1	3
Septembre	4	3	0	0
Octobre	0	0	0	0
Novembre	23	18	1	0
Décembre	54	44	2	0
Total	484	351	21	16
	835			
Proportions	58.0%	42.0%		
	100.0%			

3.2.3. Elimination des déchets métalliques

Les déchets métalliques ne se consomment pas lors d'une crémation, comme ceux utilisés pour les prothèses, les couronnes dentaires et autres plombages. Les cendres du défunt sont rendues aux proches. Les résidus métalliques sont récupérés et s'agissant de déchets d'activité, ceux-ci doivent être traités dans une filière adaptée comme tout déchet, et valorisés lorsque c'est possible, comme nous y oblige le code de l'environnement.

Les déchets métalliques sont récupérés par un prestataire spécialisé. Après un appel d'offres en 2017, OGF a fait le choix de l'entreprise OrthoMetals.

Les déchets métalliques sont triés puis refondus pour être transformés. Ces nouveaux objets sont alors utilisés par différentes industries comme l'automobile, l'aéronautique ou encore l'électroménager. Notre prestataire garantit que la nouvelle utilisation ne réintégrera pas le domaine de la santé.

Pour les crématoriums avec dons à la Fondation PFG :

Dans les crématoriums gérés par OGF, la valorisation des déchets métalliques réalisée par notre prestataire est confiée à la Fondation PFG, sous l'égide de la Fondation de France, à aucun moment OGF n'est destinataire de ces sommes.

- Bilan annuel 2021 des actions de la Fondation PFG :

La Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG s'engage auprès des associations qui orientent leurs actions autour de l'accompagnement des personnes en fin de vie, du deuil et de la sensibilisation du public à un thème encore tabou en France, la mort. A travers cette Fondation, le Groupe OGF, leader des services funéraires en France, prolonge l'écoute, l'accompagnement et le respect des familles mis en œuvre quotidiennement par ses équipes professionnelles. Représentations théâtrales traitant le sujet du deuil, ateliers de mise en beauté pour les personnes en fin de vie, groupes de paroles, développement des soins palliatifs, études, conférences et formations de bénévoles... A travers ses dons, la Fondation PFG apporte un soutien essentiel aux associations qui traitent ces sujets délicats.

Gouvernance et fonctionnement

Présidée par Alain COTTET, Président-directeur général d'OGF, le conseil d'administration est composé de 6 membres :

- 4 collaborateurs d'OGF,
- 2 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Le conseil joue un rôle essentiel dans les demandes de subventions des associations. Chaque membre donne un avis expérimenté et objectif sur les dossiers présentés pour ensuite délibérer. Si le projet est accepté, la subvention est versée à l'association.

Entre juin et septembre, la Fondation PFG organise un appel à projets annuel.

Retrouvez les actions de la Fondation sur <https://www.pfg.fr/pfg-a-vos-cotes/fondation-pfg>

En 2021, le montant de la valorisation pour votre établissement s'est élevé à 10 888.65€ pour 475 kg collectés.

3.2.4. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE**4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE****Covid-19 : Une année 2021 dans de meilleures conditions**

En 2021 comme en 2020, l'activité quotidienne des crématoriums a été fortement impactée par les nouvelles vagues de la pandémie. Nos établissements ont dû une nouvelle fois s'adapter aux mesures gouvernementales, à la vaccination et à l'évolution des mentalités de chacun ce qui a permis aux différents acteurs du funéraire de pouvoir anticiper et de mieux gérer l'accueil des défunts et des familles.

Encore cette année, en collaboration avec vos services, toute l'équipe du crématorium est restée mobilisée pour s'adapter aux nouvelles évolutions réglementaires et veiller au strict respect des mesures sanitaires. Nos décisions ont été dictées par notre volonté de préserver la capacité des familles à accompagner leur proche décédé tout au long des obsèques.

Veiller sur les proches des défunts, c'est également protéger nos collaborateurs dans l'exercice de leurs missions par le maintien des équipements de protection et une communication immédiate des mesures gouvernementales.

Mise en place d'un nouveau four

La crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 a eu un fort impact sur l'activité (+36% entre mars 2020 et mars 2021) puisque le four a dû être utilisé de manière beaucoup plus fréquente et sur un rythme inhabituel.

Le concessionnaire OGF a alerté la Ville de Besançon sur les conditions dégradées d'exploitation de l'équipement dues à un vieillissement accéléré du four lié à cette suractivité.

Deux expertises indépendantes ont été diligentées : Une première par la société ATI assurant la maintenance du site et une seconde réalisée par le bureau d'étude APPI.

Ces expertises ont confirmé un important aléa sur la continuité d'exploitation, un risque pour la sécurité du personnel et des usagers, et le rejet de polluants atmosphériques. Elles ont préconisé le remplacement du four dans les meilleurs délais.

Il aurait donc été très risqué, au regard à la fois de la continuité du service public et de la sécurité, de maintenir en fonction le four actuel jusqu'à la fin prévue du contrat le 31 juillet 2022.

C'est pourquoi, le délégataire a installé un nouveau four ses frais fin 2021.

4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.2.1. Les horaires d'ouverture

Les horaires de crémation ont fait l'objet de modification au cours de l'année 2020 en réponse à l'épidémie de Covid-19 nécessitant l'ajout d'un créneau de crémation à 18h ainsi que l'ouverture du crématorium le samedi après-midi aux mêmes horaires qu'en semaine.

Le service de crémation est assuré (hors horaires Covid-19) :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 18h00,
- et le samedi de 8h30 à 12h30.

Une astreinte téléphonique est mise en place du 18h00 à 22h00 en semaine et de 9h00 à 20h00 le week-end.

4.2.2. Les moyens en personnel

Trois personnes, dont Madame Virginie FORTIN, responsable du crématorium, concourent à la tenue quotidienne du site avec :

- accueil des familles,
- accueil des entreprises de pompes funèbres mandatées par les familles,
- tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- réalisation d'hommages préalables à la crémation,
- réalisation des crémations et de la remise des cendres ou de la dispersion des cendres au jardin du souvenir du cimetière,
- remise en ordre du crématorium entre chaque crémation,
- entretien et nettoyage quotidien des installations techniques.

Elles assurent également l'information téléphonique des familles, la tenue du planning de crémation et l'accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du crématorium.

Elles reçoivent en cas de besoin le soutien des équipes locales du groupe OGF dans le cadre du renforcement de l'équipe du crématorium en cas de forte demande de crémations.

Le groupe OGF assure également l'encadrement du crématorium au travers de ses équipes de directions régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La Direction des Crématoriums et de l'Environnement, de la communication, juridique et travaux, travaillent en commun à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation. L'encadrement du crématorium est assuré par l'équipe de direction régionale et notamment par Monsieur Laurent BLANCHARD, directeur de secteur opérationnel.

4.2.3. La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- La législation sur la crémation et ses évolutions concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- Les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- Les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- L'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- Les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- La gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,

- Les consignes d'hygiène et de sécurité,
- La protection incendie,
- L'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

4.3. LE COMPTE RENDU FINANCIER

4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2021 étaient les suivants :

Prestations	Détail des prestations	Tarifs au 1er janvier 2021		
		Prix H.T.	T.V.A. 20,00%	Prix T.T.C.
Crémations adultes	<i>Les crémations pour les indigents sont gratuites</i>	431,67	86,33 €	518,00 €
Crémations jeunes enfants	<i>de 1 à 12 ans</i>	215,00	43,00 €	258,00 €
Crémations très jeunes enfants	<i>de 0 à 1 an</i>	79,17	15,83 €	95,00 €
Crémations indigents	<i>prestations gratuites</i>		Gratuit	
Crémations de restes mortels > 5 ans	<i>Restes mortels à la suite d'exhumations ou de reprises de concession</i>	215,00	43,00 €	258,00 €
Crémations restes mortels < 5 ans	<i>Restes mortels à la suite d'exhumations ou de reprises de concession</i>	431,67	86,33 €	518,00 €
Pièces anatomiques - petit conteneur (30kg et 100L)	<i>Gratuité dans la limite de 18 prestations par an (petits et grands conteneurs)</i>	215,00	43,00 €	258,00 €
Pièces anatomiques - grand conteneur (60kg et 200L)	<i>Gratuité dans la limite de 18 prestations par an (petits et grands conteneurs)</i>	431,67	86,33 €	518,00 €
Dépôt des cendres de pièces anatomiques et restes d'exhumation au cimetière		42,50	8,50 €	51,00 €
Dispersion des cendres	<i>Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec intervention du Maître de cérémonie</i>	53,33	10,67 €	64,00 €
Cérémonie simple suivi d'une crémation (salle de cérémonie + salle de convivialité)	<i>Recueillement</i>		Gratuit	
Cérémonie standard suivi d'une crémation (salle de cérémonie)	<i>Sur demande de la famille</i>	68,33	13,67 €	82,00 €
Cérémonie personnalisée suivi d'une crémation (salle de cérémonie)	<i>Sur demande de la famille</i>	139,17	27,83 €	167,00 €
Salle de cérémonie, en l'absence de crémation		92,50	18,50 €	111,00 €
Conservation urnes	<i>conservation urnes au-delà 1 mois par mois supplémentaire</i>	21,67	4,33 €	26,00 €
Urne cinéraire		33,33	6,67 €	40,00 €
Enregistrement et Envoi CD Cérémonie		33,33	6,67 €	40,00 €
Enregistrement et Envoi CD Présentation à la flamme		15,83	3,17 €	19,00 €

Autres prestations :	Détails des prestations	Prix H.T.	T.V.A. 20,00%	Prix T.T.C.
Espace de convivialité, (durée 1h30)	<i>en l'absence de crémation</i>	92,50	18,50 €	111,00 €
Collation	<i>sucrée ou salée, mini 20 personnes, prix par personne</i>	7,50	1,50 €	9,00 €
Service traiteur	<i>sur devis</i>		sur devis	

4.3.1. La révision des tarifs

Conformément aux dispositions du contrat de délégation, les tarifs ont été actualisés au 1^{er} janvier 2021. Ceux-ci ont diminué de -1,65 % par rapport aux tarifs de l'année 2020.

ANNEXE 1 : IMMOBILISATIONS

Num Immo.	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Amortiss cumulés N-1	Dotation année 2021	Amortiss cumulés N	Vnc N
0100016BESANCON	CONSTRUCTION EXTENSION BESANCON	01/07/2018	40 379.10	24 728.61	8 455.43	33 184.04	7 195.06
0100015BESANCON	CONSTRUCTION EXTENSION BESANCON	01/07/2018	901.14	551.85	188.70	740.55	160.59
0100007BESANCON	HARDY CONSTRUCTION	01/07/2018	1 624.90	995.08	340.25	1 335.33	289.57
0100006BESANCON	RPI GROS OEUVRES	01/07/2018	631.47	386.76	132.22	518.98	112.49
0100005BESANCON	CONSTRUCTION BESANCON	01/07/2018	1 168.35	715.44	244.66	960.10	208.25
0100003BESANCON	CONSTRUCTION ACPTE BESANCON	01/07/2018	631.02	386.47	132.13	518.60	112.42
0100004BESANCON	CONSTRUCTION BESANCON	01/07/2018	75 816.21	46 430.81	15 876.01	62 306.82	13 509.39
0100025BESANCON	RG FOUR CREMA BESANCON	01/07/2018	7 093.49	4 344.22	1 494.14	5 838.36	1 255.13
0100029BESANCON	LIGNE DE FILTRATION BESANCON	01/07/2018	168 283.00	103 058.68	35 446.52	138 505.20	29 777.80
0100028BESANCON	JOURS IMMOBILISES	01/07/2018	381.05	233.41	80.25	313.66	67.39
0100027BESANCON	RG MENUISERIE BESANCON	01/07/2018	905.61	554.57	190.76	745.33	160.28
0100026BESANCON	EHELLE A CRINOLINE	01/07/2018	2 805.31	1 717.98	590.89	2 308.87	496.44
0100017BESANCON	IA TOPSIGN ENSEIGNE	01/07/2018	1 380.45	845.35	290.78	1 136.13	244.32
0100014BESANCON	CABLAGE INFORMATIQUE	01/07/2018	1 027.97	629.55	216.52	846.07	181.90
0100013BESANCON	ACME SERRURES	01/07/2018	44.20	27.03	9.31	36.34	7.86
0100012BESANCON	GREEN BLOOM	01/07/2018	810.73	496.56	170.76	667.32	143.41
0100011BESANCON	TRAVAUX BESANCON	01/07/2018	170 044.96	104 137.75	35 817.64	139 955.39	30 089.57
0100010BESANCON	4 PAVES FLUOS	01/07/2018	517.54	316.91	109.02	425.93	91.61
0100009BESANCON	ETANCHEITE BESANCON	01/07/2018	25 332.24	15 513.70	5 335.89	20 849.59	4 482.65
0100008BESANCON	BISONTINE DE PEINTURE LOT 6	01/07/2018	2 647.98	1 621.64	557.76	2 179.40	468.58
0100002BESANCON	AGENCEMENT TERRAIN BESANCON	01/07/2018	65 744.56	40 262.85	13 848.18	54 111.03	11 633.53
0100001BESANCON	AGENCEMENTS BESANCON	01/07/2018	1 866.20	1 142.94	393.08	1 536.02	330.18
0100024BESANCON	MOBILIER SALLE DE VISUALISATION	01/07/2018	27.33	16.77	5.71	22.48	4.85
0100023BESANCON	MOBILIER SALLE DE CONVIVIALITE	01/07/2018	188.99	115.79	39.56	155.35	33.64
0100022BESANCON	MOBILIER DE BUREAU	01/07/2018	60.97	37.26	12.77	50.03	10.94
0100021BESANCON	29 BANCS	01/07/2018	11 660.00	7 140.74	2 441.61	9 582.35	2 077.65
0100020BESANCON	CENDRIERS + BANCS+CORBEILLES	01/07/2018	69.00	42.28	14.43	56.71	12.29
0100019BESANCON	IRELEM SONO	01/07/2018	3 196.78	1 957.74	782.88	2 740.62	456.16
0100018BESANCON	FRAIS DE TRANSPORT MOBILIER	01/07/2018	104.72	64.17	21.92	86.09	18.63
01MC00000000419	Acquisition 1 PC Optiplex 3050	26/07/2018	515.71	313.53	128.92	442.45	73.26
01MC00000000423	Acquisition 1 Dell 24 Monitor P2417H - 60.5cm(23.8)	26/07/2018	108.65	108.65	0.00	108.65	0.00
0124382N901C501	REBRIQUETAGE COURT FOUR TABO	28/06/2019	54 277.30	16 379.83	20 664.38	37 044.21	17 233.09
01MC00000000573	MATERIEL AUDIOPHONY	26/06/2020	722.66	178.45	305.10	483.55	239.11
01AGC0000001936	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/01/2021	1 753.43		993.12	993.12	760.31
01MC00000000728	DEFIBRILLATEUR HEARTSINE + COFFRET	01/04/2021	972.62		479.18	479.18	493.44
01AGC0000001975	CHANGEMENT DE VARIATEUR DE VITESSE	01/04/2021	3 550.00		425.97	425.97	3 124.03
01AGC0000001976	CHANGEMENT DU VENTILATEUR EJECTEUR	01/04/2021	5 910.00		709.20	709.20	5 200.80

TOTAL AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

653 155.64 375 453.37 146 945.65 522 399.02 130 756.62